

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur

EN BREF

Penser les temps de l'enfant, c'est réaliser leurs pluralités et leurs diversités. C'est réaliser aussi le nombre d'acteurs au service du développement et de l'émancipation de notre jeunesse. Au de-là du seul cadre scolaire, les temps de loisirs, de découvertes culturelles, sportives et citoyennes sont également des temps éducatifs, dits « non formels », essentiels pour les enfants. C'est à ce carrefour que se situe le secteur de l'animation. Pourtant il souffre d'un manque de visibilité et de reconnaissance de la part des autres acteurs éducatifs, ainsi que d'une pénurie de professionnels, qui ne lui permettent plus toujours de pouvoir offrir une offre éducative de qualité sur tous les territoires. Il est nécessaire de revaloriser le métier et de le rendre plus attractif afin d'offrir une qualité optimale sur l'ensemble du territoire pour l'égalité de tous les enfants

Contact :
canimation@jeunesse-sports.gouv.fr

Cahier d'acteur déposé par : Le comité de filière animation

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

Le comité de filière animation est une instance consultative installée en octobre 2022 et qui émane du plan d'actions gouvernemental « pour un renouveau des accueils collectifs de mineurs » annoncée le 22 février 2022 suite aux assises de l'animation. Il a pour mission d'émettre des préconisations pour transformer la feuille de route du plan gouvernemental en actions concrètes. Ce plan repose sur 3 axes :

- Le renforcement de la complémentarité éducative dans les territoires
- Le renouveau de l'animation professionnelle
- Le renouveau de l'animation volontaire

Le comité de filière fonctionne sur la base d'un contrat constitutif signé par l'ensemble des organisations membres. Ce contrat définit les modalités de la concertation avec un programme d'actions, un calendrier et une gouvernance garante de la représentation de chaque partie et de processus de décision transparent.

Représentatif des différentes parties prenantes de la filière animation, les membres (près d'une soixantaine d'organisations) sont répartis en six collèges en fonction de leurs statuts : financeurs, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, fonction publique territoriale et syndicats professionnels, organisations syndicales et organisations familiales. Un bureau est constitué entre les membres afin de suivre la globalité des travaux et de prendre des décisions et résolutions au nom du comité. Les travaux sont conduits au sein de groupes de travail thématiques.

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Les temps de l'enfant dépassent le seul cadre scolaire. Ils comprennent les moments de loisirs, de découvertes culturelles, sportives et citoyennes, de repos, de vie sociale et familiale. Tous ces temps participent à son développement global. C'est à ce carrefour que se situe le secteur de l'animation, qui accompagne et structure ces temps dits « non formels » dans une visée éducative, inclusive et émancipatrice.

Porté historiquement par les mouvements d'éducation populaire, les temps de loisirs collectifs et socio culturels de l'enfant mobilisent aujourd'hui une pluralité d'acteurs institutionnels et associatifs pour faire vivre une ambition éducative partagée, à l'échelle des territoires.

L'éducation populaire s'est construite entre le XIXe et le XXe siècle sur le postulat que l'éducation se fait tout au long de la vie et participe de l'émancipation individuelle et collective. Concernant les enfants, elle considère que l'éducation ne peut se limiter à la sphère scolaire et se veut une éducation universelle, à la citoyenneté, à la solidarité, à la responsabilité, qui se joue dans tous les espaces de vie. Cette tradition a façonné une offre éducative complémentaire à l'école, portée par les fédérations associatives, les collectivités, les mouvements de jeunesse, avec le soutien de l'Etat. Les accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs, séjours de vacances, accueils périscolaires) en sont les héritiers. Ils s'inscrivent dans une mission d'intérêt général qui participe au développement de l'enfant à travers des expériences éducatives riches, favorisant l'autonomie, le vivre ensemble, l'esprit critique et l'ouverture au monde, et réduisant les inégalités.

Une reconnaissance progressive des temps éducatifs hors école

La réforme des rythmes scolaires de 2013 a marqué une étape importante dans la reconnaissance du rôle éducatif des temps périscolaires. Elle a donné naissance au projet éducatif territorial (PEDT), cadre de contractualisation associant les collectivités locales, l'Education nationale, les associations et les services de l'Etat chargés de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports pour garantir la qualité et la cohérence de l'offre éducative sur un territoire donné. Ces projets, qui couvraient 92% des communes disposant d'une école publique en 2015 ont permis à nombre d'entre elles, notamment rurales, de structurer une offre éducative diversifiée, de soutenir les acteurs associatifs locaux, et de coordonner les temps de l'enfant à l'échelle locale. Le nombre d'accueils de mineurs déclarés, et donc encadrés par des personnels qualifiés, a été multiplié par 4 sur cette période.

Le retour massif à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017-2018, s'est traduite par la disparition progressive des temps d'activités périscolaires en fin de journée. Ce choix du retour à la semaine de 4 jours et la fin des aides de l'Etat, il ne reste plus qu'un tiers des communes signataires d'un PEDT.

Si de très belles offres d'activités persistent dans de multiples territoires, On observe, dans nombre d'entre eux, une **baisse du nombre d'accueils ouverts**, une **pénurie de professionnels qualifiés** et une **inégaie répartition de l'offre éducative**, notamment en milieu rural enclavé et éloigné des centres urbains. La précarité de l'emploi, l'usure des structures associatives, les difficultés de coopération locale ou encore les freins à l'innovation éducative sont autant de signaux d'alerte. Certaines familles se dirigent vers une offre de services marchande qui n'est pas accessible à tous et creuse les inégalités.

L'accumulation de dispositifs relevant de la continuité éducative, la difficulté des administrations d'Etat à travailler en concertation (éducation nationale et jeunesse et sports), le développement des dérogations et la baisse des dotations ont révélé un **décalage entre l'ambition politique affichée et les réalités de terrain**. Il convient désormais d'identifier les difficultés rencontrées, les besoins exprimés par les acteurs et les leviers d'action disponibles, afin de consolider les acquis et de répondre aux nouveaux enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

La complémentarité éducative repose sur un principe simple : chaque enfant a besoin d'un parcours éducatif fluide, varié, cohérent et protecteur, articulant les différents temps et lieux où il apprend et grandit : école, famille, temps libre, vie sociale.

PEdT « nouvelle génération » : Vers des alliances éducatives et la reconnaissance de tous les acteurs pour l'émergence d'un service public de la complémentarité éducative

Façonné pour répondre aux besoins de structuration des activités périscolaires nés de la réforme des rythmes, le PEDT est, depuis 2013, pensé au travers du prisme de l'école pour articuler les temps péri et scolaire des enfants de 3 à 12 ans. Il peine à opérer l'évolution nécessaire et attendue (ouverture de la petite enfance à la jeunesse, coordination des acteurs et des dispositifs territoriaux...). Son application, trop restrictive, et les modalités de son financement, hérités de la semaine de cinq jours, semblent moins bien adaptés aux besoins actuels des collectivités.

Pour autant, le PEDT demeure, pour tous les acteurs, un cadre pertinent pour le développement des alliances éducatives. Il est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs, à l'initiative de la collectivité. Afin de garantir une meilleure cohérence des différents temps de l'enfant, il coordonne les actions impliquant un engagement contractuel entre les collectivités pilotes, les services de l'Etat et les autres partenaires locaux. C'est un outil essentiel à la cohérence des actions et à l'articulation des acteurs éducatifs qui mérite de s'ouvrir davantage à l'ensemble des temps de l'enfant, et doit permettre d'aborder leur parcours de vie de la petite enfance à l'aube de l'âge adulte. Il doit également permettre d'articuler les actions des professionnels pour créer des passerelles entre les temps scolaires, péri et extrascolaire, en particulier les temps de vacances. Cet outil, dans une vision globale des temps de l'enfant, incluant les vacances collectives, constitue un puissant levier d'égalité, de socialisation, d'épanouissement et de découverte.

Au-delà, la réussite d'une politique dynamique des PEDT et plus largement de la continuité éducative repose sur plusieurs déterminants :

- Une **ambition nationale affirmée déclinée localement** par des acteurs investis
- Une **volonté politique d'Etat** sous tendue par une mobilisation volontariste et **décloisonnée** des services chargés de l'éducation nationale et de ceux chargés de la jeunesse et des sports
- Un fort engagement des collectivités dans les politiques éducatives, notamment les ACM, le plan mercredi, les colos apprenantes, les cités éducatives et le partenariat dans les projets scolaires. Celles-ci peuvent s'appuyer sur un secteur associatif dynamique et engagé. **La structuration territoriale d'alliances éducatives** doit être à la main du territoire et s'appuyer sur des diagnostics départementaux en coordination avec les autres dispositifs
- **Un financement substantiel des ACM** pour améliorer leurs offres éducatives et mieux articuler ces dernières à l'école. Cela permettrait d'avoir, sur l'ensemble du territoire, des activités de qualité proposées par les ACM, attractives pour les familles et reconnues par les enseignants et les autres acteurs éducatifs
- **Une meilleure reconnaissance du métier d'animateur**, se traduisant par des formations initiales plus efficaces et des formations continues obligatoires, des conditions de travail et des rémunérations satisfaisantes et des perspectives de carrières motivantes pour pérenniser des postes. Le PEDT doit être doté d'une véritable politique de gestion des emplois, des parcours et des compétences.

Le comité de filière animation propose la création d'un service public de la complémentarité éducative reposant sur une vision élargie de l'éducation. Il englobe l'enfance et l'adolescence et l'intégralité des temps de l'enfant : accueil périscolaire et extrascolaire, voyages scolaires, séjours de vacances, soutien scolaire, éducation artistique, culturelle et sportive, accompagnement à la parentalité.

Ce service public aura comme enjeu la réduction des inégalités et garantira l'accès de tous les enfants, sur tous les territoires, à une diversité d'offres éducatives et émancipatrices.

Attractivité du métier et valorisation de la filière

Cette richesse dans la complémentarité des temps de l'enfant ne pourra se faire sans une reconnaissance de l'apport et de la place de chacun des acteurs éducatifs. La filière animation souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité qui se traduit par une pénurie de professionnels sur les territoires, ne permettant pas partout d'avoir une qualité éducative optimale. Plusieurs leviers pourraient être mobilisés, notamment :

- Valoriser les animateurs comme des acteurs éducatifs à part entière
- Améliorer la reconnaissance publique des métiers de l'animation socio-éducative et culturelle
- Attirer les candidats en formation à travers une meilleure communication des métiers et diplômes
- Améliorer les conditions de travail (temps partiel subi, rémunération) ainsi que les parcours professionnels (perspective de carrière...)
- Créer des passerelles entre les différents métiers
- Proposer des formations continues tout au long de la carrière pour maintenir une qualité des activités proposées. Ces formations peuvent être ouvertes à tous les professionnels de l'éducation pour créer du dialogue et des alliances



**Convention
Citoyenne Cese**
sur les temps de l'enfant



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité